



Institut de Formation des Ambulanciers (IFA)
12 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908 - 21079 DIJON Cedex
N° Déclaration d'activité : 26 21 03123 21
N° SIRET : 262 100 076 00310



INTITULE FORMATION

Formation d'Auxiliaire Ambulancier

PUBLIC

Toute personne quel que soit son niveau d'études et validant les prérequis ci-dessous.
Formation adaptée aux personnes en reconversion professionnelle, salarié, demandeur d'emploi.

PREREQUIS

Conditions cumulatives :

- Disposer d'un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité (ne pas être soumis au permis probatoire) depuis au moins trois années (réduit à 2 ans si conduite accompagnée).
- Présenter une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies (article R. 221-10 du code de la route).
- Présenter un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...).
- Présenter un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (article L3111-4 du Code de la Santé Publique).

OBJECTIFS

Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention d'une attestation de formation d'Auxiliaire Ambulancier conformément à l'arrêté du 11 avril 2022.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Secteur professionnel : Santé – Transport sanitaire

L'Auxiliaire Ambulancier assure la conduite de véhicule sanitaire léger il est aussi l'équipier de l'Ambulancier dans l'ambulance.

Il peut travailler seul à bord d'un VSL (Véhicule Sanitaire Léger) pour transporter des personnes assises c'est à dire mobiles et non dépendantes.

En cas de transport de personnes couchées, l'Auxiliaire Ambulancier conduit le véhicule dans lequel il est obligatoirement sous la responsabilité d'un Ambulancier Diplômé d'Etat.

L'Auxiliaire Ambulancier est employé dans une entreprise de transport privée, en secteur associatif ou en établissement de santé (public ou privé).

L'Auxiliaire Ambulancier peut, sous certaines conditions, bénéficier de dispenses pour la sélection et le cursus de formation d'Ambulancier Diplômé d'Etat.

COMPETENCES ACQUISES A LA FIN DU DIPLOME

- Savoir apprécier une situation et assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient seul et en équipe : les urgences vitales, les urgences potentielles, les risques collectifs
- Respecter les normes et les pratiques d'hygiène pour prévenir la transmission d'infection
- Assurer la manutention en respectant les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- Respecter les règles et pratiques pour garantir la sécurité du transport sanitaire (malade – véhicule – conduite)
- Appliquer les règles déontologiques, éthiques et les valeurs de la profession
- Assurer la gestion administrative du dossier d'une personne transportée

PROGRAMME

Formation d'une durée totale de **91 heures** (13 jours en présentiel) :

- 10 jours de formation théorique à l'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne (70 heures)
- 3 jours de formation au Campus Paramédical CHU Dijon de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (21 heures – AFGSU 2)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

- Enseignements théoriques et pratiques en collectif et groupes
- Séances de simulateur de conduite

Les enseignements à l'IFA sont dispensés par des formateurs (Ambulanciers, Infirmiers et Cadres de santé formateurs Diplômés d'Etat) expérimentés et des intervenants extérieurs sollicités pour leurs compétences dans leur domaine d'activité (Assistant de Régulation Médicale, ambulancier du secteur privé...).

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation des connaissances acquises est réalisée en fin de formation sous forme de mises en situation professionnelles pratiques ainsi qu'une évaluation théorique.

CERTIFICATION

Délivrance par l'Institut de Formation (IFA) d'une attestation certifiant du suivi de l'intégralité de la formation par l'apprenant. L'attestation de formation est non diplômante.

Délivrance d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 par le Centre d'enseignement aux soins d'urgences (CESU) partenaire de l'IFA.

EFFECTIFS

La formation est ouverte pour 24 apprenants par session de formation

TARIFS

1 200€ par apprenant : 50 euros de frais à l'inscription (par chèque) + 1 150€ de frais de formation

Formation non finançable via le CPF.

DELAIS ET MODALITES D'ACCES

Les demandes d'inscriptions sont à adresser à campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr 03 80 29 53 49

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet : [Auxiliaire Ambulancier\(e\) - CAMPUS PARAMÉDICAL](#)

Les dates des sessions de formation et informations concernant l'inscription sont précisées sur le site Internet du CHU de DIJON.

ACCESSIBILITE

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

Nous vous invitons à contacter le secrétariat Formations Continues ou l'un de nos référents handicap pour obtenir des [informations](#).

CONTACTS

Directrice : Yamina KROUK

Responsables de formation : Valérie GRANDJEAN, Caroline ANDRE

Scolarité : Laetitia BREDILLET 03.80.29.53.49

Site internet : <https://campus-paramedical.chu-dijon.fr/Formations-Continues/auxiliaire-ambulancier/>

LES ATOUTS DE NOTRE FORMATION :

- Formation courte professionnalisante avec employabilité
- Apprentissage par simulation (conduite, jeux de rôles...)
- Suivi individualisé pour chaque apprenant